

Débarcadère, vignettes et conduite des bateaux

Certaines restrictions sont en vigueur pour la navigation sur quelques lacs de Saint-Hippolyte. Elles figurent dans le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux de la Loi sur la marine marchande du gouvernement du Canada. Le tableau suivant résume les principales restrictions :

Lacs	Interdiction aux bateaux à moteur, excluant les moteurs électriques	Interdiction aux régates, défilés ou courses de bateaux	Vitesse maximale
Lac Beaver	X		
Lac Bleu	*	X	
Lac Connelly		X	
Lac Cornu	X		
Lac Croche			
Lac de l'Achigan		X	67 km/h
Lac Desjardins	X		
Lac du Pin Rouge	X		
Lac en Cœur	X		
Lac Fournelle	X		
Lac Montaubois	X		
Lac Morency	X		
Lac à l'Ours	X		
Lac Tracy	X		
Lac Trécarré	X		

*Selon l'annexe 3 du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments à propulsion mécanique (ex. : bateaux à moteur, motomarines, pontons) : sur le lac Bleu, les bateaux à moteur, pontons et motomarines **ne peuvent circuler à 20 mètres ou moins** de la rive près du Club des familles de demain.